## Municipalité de Rivière-à-Pierre MRC de Portneuf

Procès-verbal de la séance extraordinaire dûment convoquée du Conseil de cette Municipalité, tenue au centre communautaire le 29 septembre 2020 à 19h30, à laquelle sont présents:

Son Honneur madame le maire Madame la conseillère Messieurs les conseillers Andrée St-Laurent Danielle Ouellet Alain Lavoie Jacquelin Goyette Jason Gauvin-Landry

formant quorum.

Tenant compte de la situation dû à la COVID-19 M. Jason Gauvin-Landry assiste également à la séance, par vidéoconférence Messenger

Madame Mélanie Vézina, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Étaient absents : M. Patrick Delisle et M. Denis Bouchard, conseillers

La directrice générale donne lecture de l'avis de convocation lequel a été signifié tel que requis par le Code municipal à tous les membres du Conseil le 22 septembre 2020. Tel qu'il appert dans cet avis de convocation, la présente séance a pour but la prise en considération du sujet ci-dessous :

- 1. Paiement no 1 à Construction Pavage Portneuf Inc. pour des travaux effectués dans le cadre du projet de la réhabilitation de la chaussée chemin de la Marmite (rue Principale) décohésionnement, fondation granulaire, pavage et rechargement des accotements;
- 2. Mandater Asphalte Saint-Ubalde Inc. pour le pavage de la virée au 665, avenue des Sables Est;
- 3. Réparation du muret au 665, avenue des Sables Est

Paiement no 1 à Construction Pavage Portneuf Inc. pour des travaux effectués dans le cadre du projet de la réhabilitation de la chaussée – chemin de la Marmite (rue Principale) décohésionnement, fondation granulaire, pavage et rechargement des accotements

Attendu les travaux exécutés par Construction Pavage Portneuf Inc. entre le 13 juillet et le 17 août 2020 dans le cadre du projet de la réhabilitation de la chaussée – chemin de la Marmite (rue Principale) décohésionnement, fondation granulaire, pavage et rechargement des accotements;

Attendu que le montant des travaux pour la période allant du 13 juillet au 17 août 2020 est de 465 534,85 \$, taxes en sus, et qu'une retenue de 10 %, soit 46 553,49 \$, doit être effectuée après avoir obtenu tous les résultats d'analyse de laboratoire et de procéder à la réception définitive des travaux;

Attendu la recommandation de l'ingénieure Dominique Paradis de la firme Englobe datée du 21 septembre 2020;

Il est proposé par M. Alain Lavoie Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la municipalité de Rivière-à-Pierre procède au paiement no 1 pour un montant total de 481723,82 \$, taxes incluses, à l'entrepreneur Construction Pavage Portneuf Inc.

2020-09-145

#### 2020-09-146

# Mandater Asphalte Saint-Ubalde Inc. pour l'asphaltage de la virée au 665, rue des Sables Est

ATTENDU QUE le soumissionnaire le plus bas conforme était Asphalte St-Ubalde Inc. pour le contrat pour la pose d'enrobé bitumineux sur divers segments dans la municipalité;

ATTENDU QU'Asphalte St-Ubalde Inc. nous faisant les travaux de pavage au même taux que le contrat obtenu par soumission le 8 septembre 2020;

ATTENDU QUE le véhicule de déneigement déplace involontairement le concassé de l'entrée et le transporte au bout de son terrain;

ATTENDU QUE les véhicules de services font des ornières dans son entrée en reculant;

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette Et résolu à l'unanimité des membres présents

De mandater Asphalte Saint-Ubalde Inc. pour l'asphaltage de la virée au 665, rue des Sables Est au coût approximatif de 2 499 \$, taxes en sus. Les sommes nécessaires pour payer cette dépense seront prises dans le budget immobilisation voirie

Adoptée

#### ITEM ANNULÉ

### Réparation du muret au 665, rue des Sables Est

TENANT COMPTE QUE les travaux seront effectués à l'interne;

TENANT COMPTE QU'aucun frais supplémentaire n'est engagé par la municipalité;

Il est proposé par M. Alain Lavoie Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que ce point soit annulé à l'ordre du jour.

Adoptée

#### Période de questions

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Danielle Ouellet de lever la présente séance. La séance est levée par madame le maire à 19h35.

Andrée St-Laurent, maire	Mélanie Vézina, directrice générale et secrétaire-trésorière